Zoning By-law Amendment Proposal Summary

Owner: National Capital Commission (NCC)

Applicant: City of Ottawa initiated application

Planner: Allison Hamlin

Ward: Ward 10 – Gloucester-Southgate

File Nº: D02-02-18-0105

Date Submitted: November 29, 2018

Comments due date: January 7, 2019

Ward Councillor: Diane Deans

Site Location

3798 Bank Street

Applicant's Proposal

The City of Ottawa has initiated a Zoning By-law Amendment to permit only an environmental preserve and education area and forestry operation.

Proposal Details

The National Capital Commission wishes to re-naturalize the 21.5-hectare site, as the lease to operate the former Capital Golf Center has expired. This re-naturalization would include tree planting, formalizing trail connections to enhance recreational experiences in the area, creating a new trailhead and repurposing the existing parking lot. The City's Planning, Infrastructure and Economic Development Department proposes to rezone the subject lands to align the City's planning policies with the federal policies.

In September, the NCC provided the public with the opportunity to be informed about this Greenbelt restoration project and to provide their feedback through an Open House at the Greenbelt Research Farm site and online with a web page. The NCC's Greenbelt policy regarding "no net loss" requires compensation of equivalent natural features and functions in case of any negative impacts from development. The subject lands fulfills the offset requirements associated with proposed new development for a film production studio on the Greenbelt Research Farm.

In November, the NCC approved an amendment to the Greenbelt Master Plan 2013 to redesignate the golf course to "Natural Link Area" and remove the permissions for the golf course and mini putt.

The subject lands are currently designated "Greenbelt Rural" in the Official Plan. They are zoned "Parks and Open Space Subzone A, Rural Exception 451 (O1A[451r])". The City is proposing to rezone the lands to an "Environmental Protection (EP)" zone so that only the following uses would be permitted: environmental preserve and education area and forestry operation.

The NCC will be responsible for tree planting and landscaping the site and plans to undertake the renaturalization in 2019, following a public consultation process.

Related Planning Applications

N/A.

Timelines and Approval Authority

The "On Time Decision Date", the target date the application will be considered by the City's Planning Committee, is March 2018.

Submission Requirements

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before approval is given, the person or public body is not entitled to appeal the decision of the Council of the City of Ottawa to the Local Planning Appeal Tribunal.

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before approval is given, the person or public body may not be added as a party to the hearing of an appeal before the Local Planning Appeal Tribunal unless, in the opinion of the Tribunal, there are reasonable grounds to do so.

Request to Post This Summary
If you have received this notice because you are the owner of a building within the notice area, and the building has at least seven (7) residential units, it is requested that you post this notice in a location visible to all of the residents.

Stay Informed and Involved

1. Register for future notifications about this application and provide your comments either by faxing or mailing the notification sign-up form in this package or by e-mailing me and adding File No. D02-02-18-0105 in the subject line.
2. Access submitted plans and studies regarding this application online at **ottawa.ca/devapps**.
3. If you wish to be notified of the decision on this application, you must make a written request to me. My contact information is below.
4. Should you have any questions, please contact me.

Allison Hamlin, Planner
Planning, Infrastructure and Economic Development Department
City of Ottawa
110 Laurier Avenue West, 4th Floor
Ottawa, ON K1P 1J1
Tel.: 613-580-2424, ext. 25477
Fax: 613-580-2576
allison.hamlin@ottawa.ca

Modification au Règlement de zonage – Sommaire de la proposition

Propriétaire: Commission de la capitale nationale (CCN)

Requérant: Demande soumise par la Ville d'Ottawa

Urbaniste: Melanie Gervais

Quartier : 10 – Gloucester-Southgate

Nº de dossier : D02-02-18-0105

Date de soumission : le 29 novembre 2018

Date limite des commentaires : le 7 janvier 2019

Conseillère du quartier : Diane Deans

Emplacement du site

3798, rue Bank

Proposition du requérant

La Ville d'Ottawa a soumis une demande de modification au Règlement de zonage visant à permettre uniquement l'aménagement d'une aire de conservation et d'éducation environnementale et une opération forestière.

Détails de la proposition

La Commission de la capitale nationale (CCN) veut ramener à l'état naturel un terrain de 21,5 hectares, car le contrat de location de l'ancien Capital Golf Center est échu. Ce retour à l'état naturel comprendrait la plantation d'arbres, l'aménagement des sentiers déjà existants afin d'améliorer l'expérience récréative dans le secteur, la création d'un nouveau point de départ de sentier et le réaménagement du terrain de stationnement existant. La Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique de la Ville propose de modifier le zonage du terrain afin que les politiques d'aménagement de la Ville correspondent aux politiques fédérales.

En septembre, la CCN a offert au grand public l'occasion d'en apprendre plus sur ce projet de restauration de la Ceinture de verdure et la possibilité de transmettre ses commentaires lors d'une séance portes ouvertes sur le terrain de la Ferme de recherche de la Ceinture verte et en ligne au moyen d'une page Web. La politique de la CCN sur la Ceinture de verdure concernant le devoir « d'éviter la perte nette » exige une compensation des fonctions et des caractéristiques naturelles équivalentes en cas d'effets négatifs sur l'environnement causés par un projet d'aménagement. Le terrain en question satisfait les exigences en matière de compensation écologique associées au nouvel aménagement proposé pour un studio de production cinématographique dans la Ferme de recherche de la Ceinture verte.

En novembre, la CCN a approuvé une demande de modification au Plan directeur de la Ceinture de verdure de 2013 en vue de changer la désignation du terrain de golf en « zone de lien naturel » et de supprimer les autorisations pour un terrain de golf et de minigolf. Le terrain en question est actuellement désigné « Ceinture de verdure rurale » dans le Plan officiel. Il est situé dans une « zone de parc et d'espace vert, sous-zone A, avec exception rurale 451 (O1A[451r]) ». La Ville propose de modifier le zonage du terrain à la « zone EP - zone de protection de l'environnement » afin de permettre seulement les utilisations suivantes: une aire de conservation et d'éducation

environnementale et une opération forestière. La CCN sera chargée de planter des arbres et d'effectuer l'aménagement paysager du terrain et prévoit commencer les travaux de remise à l'état naturel en 2019, à la suite d'un processus de consultation publique.

Demandes d'aménagement connexes : S.O.

Calendrier et pouvoir d'approbation

La « date de décision en temps voulu », c'est-à-dire la date limite à laquelle la demande sera examinée par le Comité de l'urbanisme de la Ville, est fixée à mars 2019.

Exigences de soumission

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que le règlement proposé ne soit adopté, cette personne ou cet organisme public n'a pas le droit d'interjeter appel de la décision de la Ville d'Ottawa devant le Tribunal d'appel de l'aménagement local.

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que le règlement proposé ne soit adopté, cette personne ou cet organisme public ne peut pas être joint en tant que partie à l'audition d'un appel dont est saisie devant le Tribunal d'appel de l'aménagement local, à moins qu'il n'existe, de l'avis de cette dernière, des motifs raisonnables de le faire.

Demande d'affichage du présent résumé

Si vous recevez cet avis parce que vous êtes propriétaire d'un immeuble situé dans la zone visée par la proposition de modification du Règlement de zonage et comptant au moins sept (7) unités d'habitation, vous êtes tenu d'afficher cet avis à la vue de tous les résidents de l'immeuble.

Restez informé et participez

1. Inscrivez-vous pour recevoir des avis futurs au sujet de cette demande et transmettre vos observations soit en envoyant le formulaire d'inscription de cette trousse par télécopie ou par la poste, soit en m'envoyant un courriel et en ajoutant le n° de dossier D02-02-18-0105 dans la ligne objet.
2. Accédez en ligne aux plans et aux études présentés concernant la présente demande à **ottawa.ca/demdam**.
3. Si vous voulez être avisé de la décision du Conseil concernant la proposition de modification du Règlement de zonage, vous devez m'en faire la demande par écrit. Vous trouverez mes coordonnées ci-dessous.
4. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec moi.

Melanie Gervais, urbaniste responsable des demandes d'aménagement
Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique
Ville d'Ottawa
110, avenue Laurier Ouest, 4e étage
Ottawa (Ontario) K1P 1J1
Téléphone : 613-580-2424, poste 24025
Télécopieur : 613-580-2576
melanie.gervais@ottawa.ca

Location Map / Carte de l'emplacement

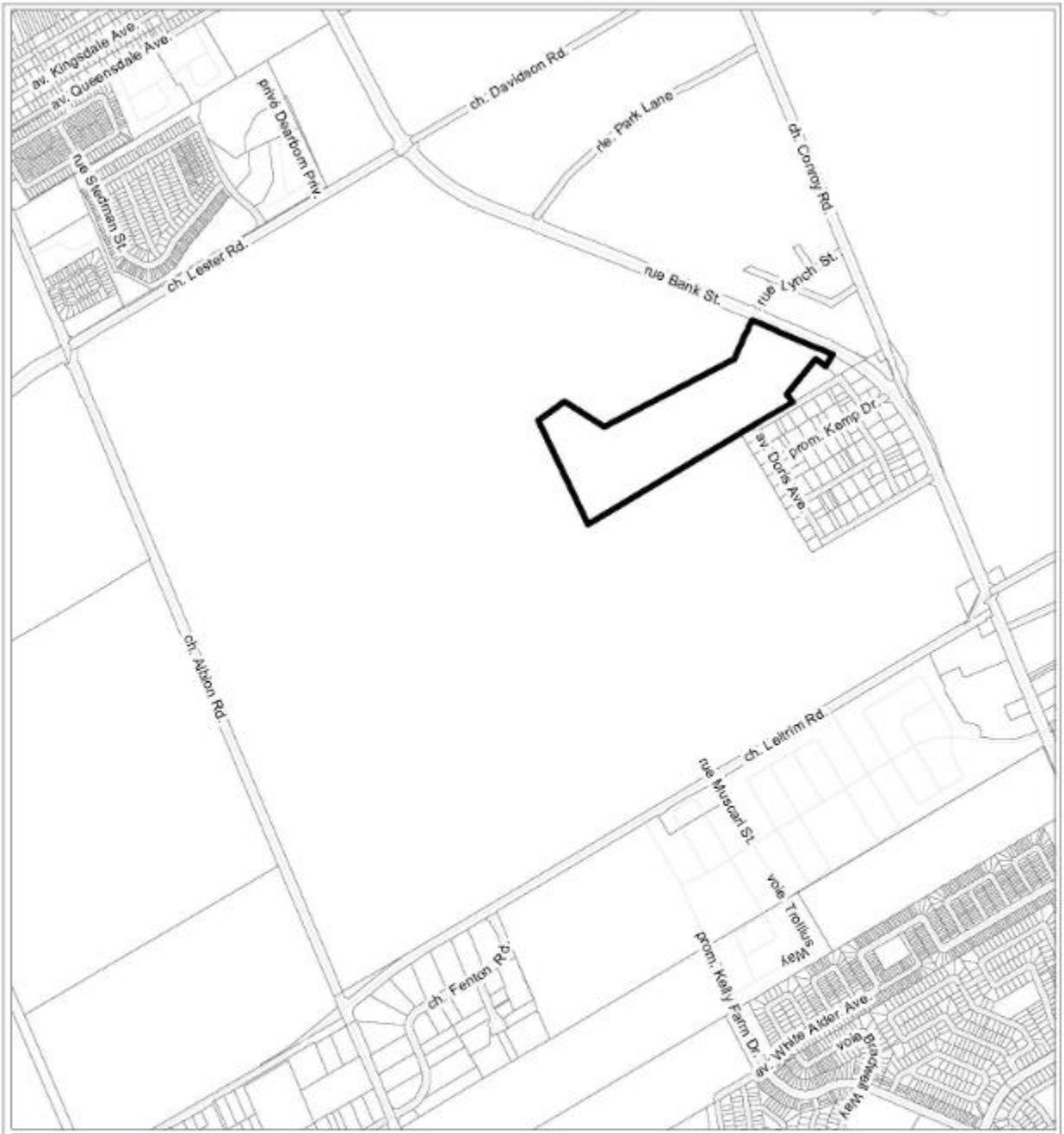

LOCATION MAP / PLAN DE LOCALISATION
ZONING KEY PLAN / SCHÉMA DE ZONAGE

D02-02-18-0105	18-1944-D
I:\CO\2018\Zoning\Bank_3798	

©Parcel data is owned by Teranet Enterprises Inc. and its suppliers. All rights reserved. May not be produced without permission. THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY

©Les données de parcelles appartient à Teranet Enterprises Inc. et à ses fournisseurs. Tous droits réservés. Ne peut être reproduit sans autorisation. CECI N'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE

REVISION / RÉVISION - 2018 / 11 / 21

Part of / Partie de 3798 rue Bank Street